Nom de l'enfant : _____
Prénom : _____
Ecole : _____
Age : _____
Téléphone responsable : _____

ACCUEILS DE LOISIRS – MERCREDIS
« LE SANILHOU » et « 100% ENFANTS »

INFORMATIONS AUX FAMILLES

Chers parents,

Vous trouverez à la suite, la fiche d'inscription pour la première période de l'année scolaire 2026/2027. Si votre enfant est scolarisé dans nos établissements scolaires et que votre dossier périscolaire est complet, nous vous demandons de compléter uniquement cette fiche. Si ce n'est pas le cas nous vous demandons de bien vouloir remplir un dossier complet que vous trouverez sur les accueils ou en Mairie.

INSCRIPTION DE L'ENFANT

Septembre		Mercredi 02	Mercredi 09	Mercredi 16	Mercredi 23	Mercredi 30
	MATINEE					
	REPAS					
	APRES MIDI					
Octobre		Mercredi 07	Mercredi 14			
	MATINEE					
	REPAS					
	APRES MIDI					
Novembre		Mercredi 04	Mercredi 18	Mercredi 25		
	MATINEE					
	REPAS					
	APRES MIDI					
Décembre		Mercredi 02	Mercredi 09	Mercredi 16		
	MATINEE					
	REPAS					
	APRES MIDI					

MERCI DE PRECISER LE LIEU D'ACCUEIL DE VOTRE ENFANT :

☐ **LE SANILHOU** ☐ **LES CEBRADES** ☐ **100% ENFANTS Marsaneix**

Informations complémentaires :

Les inscriptions pour les accueils de loisirs des Mercredis sont à renvoyer par mail ou à déposer aux points habituels **avant le 07 septembre 2026** (centre de loisirs et accueils périscolaires). Aucun enfant ne sera accepté à l'accueil de loisirs sans avoir été préalablement inscrit.

Votre enfant participera de temps en temps à des activités qui nécessiteront des affaires de rechange, c'est pour cela que nous vous demandons de prévoir un sac à dos comprenant une tenue de change complète pour votre enfant (Obligatoire pour les enfants de maternelle). A amener chaque mercredi.

Merci d'informer l'équipe de tout changement relatif à la venue de votre ou vos enfants (modification de lieu d'accueil, départ avec des personnes non indiquées sur la liste des personnes habilitées à récupérer l'enfant …)

Informations spécifiques à l'accueil de loisirs du Sanilhou :

Les enfants seront accueillis à partir de 7h30 sur le centre de loisirs ou bien à l'école des Cébrades. A 8h30, les enfants accueillis aux Cébrades seront conduits par les animateurs et avec le bus communal jusqu'à l'accueil de loisirs. Au retour, le bus ramènera les enfants vers 17h30 à l'accueil des Cébrades en fonction des activités. Ils pourront y rester jusqu'à 18h30, horaire de fin de ce service.

2 rue de la Mairie – 24660 Sanilhac - Tél. : 05.53.53.31.12 – Alsh : 05.53.08.03.14- 06.15.61.76.10 - Fax : 05.53.09.43.16
Email : centredeloisirs@sanilhac-perigord.fr et mairie@sanilhac-perigord.fr / Site Internet : www.sanilhac-perigord.fr

MODALITES D'INSCRIPTION ET D'ANNULATION

Priorité d'accueil :

1/ Les places disponibles pour les Accueils de Loisirs de Sanilhac sont prioritairement réservées aux enfants qui résident sur le territoire de la commune de Sanilhac, aux enfants qui ont commencé leur scolarité dans une école de la commune en résidant à Sanilhac et qui ont ensuite déménagé tout en restant dans une école de la commune et aux enfants qui résident dans des communes sous convention scolaire avec la commune de Sanilhac. **Ces familles se verront attribuer le tarif « Commune ».**

2/ Les enfants relevant d'une autre situation ne seront pas prioritaires dans l'attribution des places des ALSH. Leurs inscriptions définitives seront prises en compte en fonction des places disponibles. **Ces familles se verront attribuer le tarif « Hors Commune ».**

Absences et Retards :

En cas d'absence de l'enfant non prévue lors de son inscription et à défaut de le signaler au préalable 3 jours ouvrés soit au plus tard le vendredi pour le mercredi suivant, sans certificat médical, la journée de l'enfant ne pourra en aucun cas faire l'objet d'un report et sera considérée comme due. Toute annulation devra dorénavant être signalée par écrit dans le délai imparti sur papier libre ou bien par mail à l'adresse suivante :

centredeloisirs@sanilhac-perigord.fr (LE SANILHOU)
centredeloisirsmarsaneix@sanilhac-perigord.fr (100% ENFANTS Marsaneix)

Pour tout retard au-delà de 18h30, horaire de fin de service de tous les accueils de loisirs, il vous sera facturé 5 € par tranche de 15 minutes.

TARIFS (*Délibération n° DD82122024 et applicables au 1er Mars 2025*)

Quotient Familial	JOURNEE COMPLETE		SUPPLEMENT ACTIVITE	
	Commune	Hors Commune	Commune	Hors Commune
0-400	7,55	9,44	1,10	1,38
400-623	7,75	9,69	1,15	1.44
624-850	8,05	10,06	1,20	1.50
851-1200	8,35	10,44	1,25	1.56
1201-1600	8,75	10,94	1,30	1.63
1601-1800	9,05	11,31	1,35	1.69
+ de 1800	9,25	11,56	1,40	1.75

Une aide de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, pour l'accueil de loisirs, est accordée aux familles qui dépendent du régime général de la Sécurité Sociale. **Afin de bénéficier de la tarification modulée, merci de nous fournir votre attestation de la C.A.F. Dordogne notifiant votre quotient familial.**

Tout dossier incomplet entrainera une facturation à taux plein sans rétroactivité.

ATTESTATION - AUTORISATIONS

Je soussigné(e) M. Mme_____, responsable légal de l'enfant,_____

☐ ***Atteste l'exactitude des informations portées sur la présente fiche famille.***

☐ ***Autorise mon enfant à participer à toutes les activités mises en place dans le cadre des ALSH de Sanilhac. (Attention, cela implique que vous acceptez le surcoût généré par l'activité en question cf. Suppléments Activités).***

☐ ***Atteste avoir pris connaissance des modalités d'inscription mises en place dans le cadre des ALSH de Sanilhac.***

☐***Autorise les ALSH de Sanilhac à utiliser des photos et des vidéos de mon enfant prises au cours des activités (publications, site Internet, page Facebook de la municipalité...).***

Fait à_____, le_____/_____/_____

Signature :

En complétant ces informations, je consens au traitement informatique de ces données aux seules fins de la bonne exécution du service, conformément au Règlement Général de Protection des Données (RGPD).

Pour en savoir plus, veuillez consulter le document joint au règlement intérieur ou bien sur le site internet municipal